



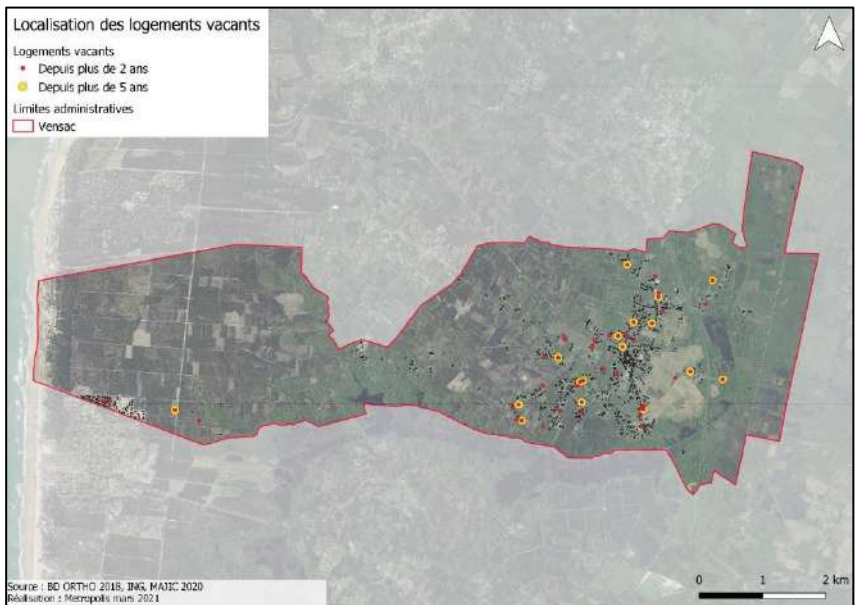
Maître d'ouvrage : VENSAC (33)

Mission : Révision du Plan Local d'Urbanisme

Equipe : METROPOLIS, atelier d'urbanisme (mandataire), THEMA Environnement

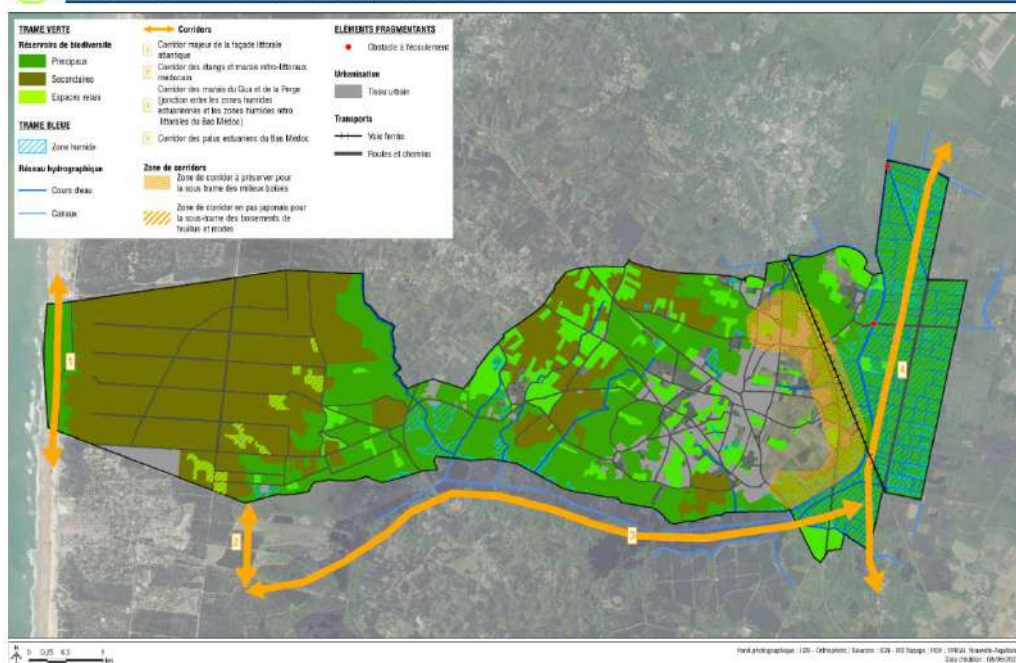
Calendrier : Démarrage en février 2021

Vensac est un village à la fois viticole, forestier et côtier qui est rattaché à la Communauté de Communes Médoc Atlantique, intercommunalité qui s'étend de Lacanau à la pointe de l'estuaire de la Gironde, au sein du Parc Naturel Régional Médoc. Au sein de ce territoire, Vensac se trouve dans le nord du Médoc, entre Lesparre-Médoc et la Pointe de Grave. Médoc Atlantique compte 26300 habitants, sur 1000m² de territoire. Vensac compte près de 1000 habitants, et s'étend sur 34 km² (source INSEE 2017).



Vensac appartient au bassin de vie et à la zone d'emploi de Lesparre Médoc, bien que n'étant pas dans la même intercommunalité. Le village se trouve à 20 minutes de Lesparre Médoc et en dehors de l'aire d'influence de l'agglomération bordelaise qui est à 1h de route. Vensac est une commune à la fois résidentielle et touristique.

TRAME VERTE ET BLEUE DE LA COMMUNE DE VENSAC



Le PLU de Vensac a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 11 août 2012. Le PLU a connu plusieurs modifications simplifiées, mais près de 9 ans après, il paraît nécessaire de procéder à sa révision pour le faire plus profondément évoluer.

Cette étude est l'occasion de repenser le développement de la commune sur laquelle s'applique la loi Littoral et en parallèle de l'élaboration du SCOT Médoc Atlantique et des réflexions en cours sur la communauté de communes Médoc Atlantique.

